

FORMATION

Contrats et droits dans les arts visuels

PUBLIC

Arts visuels/ICC : ensemble du public exerçant actuellement une activité artistique professionnelle relevant du champ des artistes-auteurs (Graphiste, illustrateur, performeur, photographe, plasticien, sculpteur, écrivain, compositeur). Également ouverte aux Industries Culturelles et Créatives pour l'activité d'architecte
Public domicilié en Bourgogne-Franche-Comté

PREREQUIS

En fonction de vos connaissances, nous pouvons vous demander d'avoir suivi les formations « parcours pour entreprendre dans les arts visuels » Un entretien de positionnement (fiche à remplir ou entretien téléphonique) pourra vous être proposé.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le formé sera en capacité de :

- Acquérir la compréhension des règles principales, de la logique juridique et du vocabulaire permettant de distinguer les questions qui se posent
- Apprendre à négocier un contrat
- Identifier les risques juridiques

CONTENU

- Le droit civil des contrats
- Les droits d'auteur, les droits voisins et le droit à l'image
- Les questions de droit spécifiques
- Les solutions contractuelles
- Les clauses spécifiques
- Les relations financières

INTERVENANT

Me VINCENT Jean, intervenant extérieur
Avocat au Barreau des Hauts de Seine, Chargé d'enseignement universitaire, Responsable pédagogique pour la formation professionnelle.

« Parcours atypique de "terrain" car ayant quitté le Barreau à deux reprises pour prendre des responsabilités de directeur juridique ou de secrétaire général d'organisations professionnelles d'artistes ou d'organismes de gestion collective des droits de propriété intellectuelle. Revenu

définitivement au Barreau depuis 2005 mais consacre environ 100 journées par an à la formation professionnelle. Mentalité d'artisan du droit, proche des artistes et de ceux qui les soutiennent. » doctrine.fr

DUREE

14h sur 2 journées

SUPPORTS DE FORMATION / MOYENS

En fonction du lieu de formation, l'espace peut changer mais contient à minima des bureaux mono ou biplaces pour les stagiaires, un vidéoprojecteur et paperboard à la demande du formateur. Un coin d'accueil avec thé, café à disposition pour les stagiaires en fonction des conditions sanitaires. Accès wifi non garanti.

Le formateur remettra aux participants les documents suivants :

- Livre JV / LA SCENE- Aide-Mémoire sur Droits d'auteur et droits voisins
- Modèles de contrats

Les documents pourront être envoyés par voie dématérialisée aux participants. Les participants s'engagent à ne pas diffuser ces documents.

MÉTHODOLOGIE /MODALITES PEDAGOGIQUES

Analyses et commentaires des contrats types. Les participants peuvent également abonder le contenu en apportant leurs contrats (à transmettre à l'avance à l'organisme de formation pour faire le lien avec le formateur).

SUIVI ET ÉVALUATION DES ACQUIS

Avant la formation, chaque participant est invité à compléter un formulaire de pré-inscription permettant d'indiquer sa situation actuelle, son projet et ses attentes vis-à-vis de la formation. Un questionnaire d'auto positionnement et/ou un entretien avec un membre de l'équipe pédagogique sera proposé pour évaluer les connaissances et la cohérence du projet de formation.

En cours de formation, évaluation orale effectuée tout au long de l'action par un système de questions/réponses, basée sur des échanges et questionnements en rapport avec votre situation professionnelle

Validation : Un certificat de réalisation sera transmis par voie numérique à chaque stagiaire.

A froid, (J+30), une enquête sera envoyée pour évaluer le transfert des acquis dans le milieu professionnel.

TARIF

Afin de permettre au plus grand nombre l'accès à nos formations nous adaptons nos tarifs, contactez-nous : 03 81 41 01 91 ou inscription@culture-action.org

Des possibilités de prise en charge financière existent en fonction de votre statut professionnel. Nous pouvons vous aider à trouver l'information. Consultez la rubrique « préparer sa formation sur notre site internet »

CONDITIONS D'ACCES

- Remplir un dossier de pré-inscription : contactez-nous
- Être à jour de la contribution annuelle à l'association (10€ttc particuliers ou professions libérales et micro entreprise ou 30€ttc personne morale (association, entreprises, collectivités...)).
- Les dates sont précisées dans le devis. Il doit y avoir un effectif minimum de 8 inscriptions validées pour garantir une session (maximum : 12 participants)

IMPORTANT :

- La validation de l'inscription survient une fois l'ensemble de ces conditions acquittées et, le cas échéant, le devis signé avec mention « bon pour accord » qui avec les CGV et la fiche formation constituent le contrat pédagogique.

Sous réserve de place disponible au moment de la réception.

ACCESSIBILITE

Nous sommes à l'écoute de tout besoin spécifique pour envisager une adaptation de nos formations (situation de handicap, difficulté en situation de formation...). Trouvons ensemble une solution.

Pour tout renseignement : 03 81 41 01 91